



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20241002-202410D053-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024  
**N° 202410D053**

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

## VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :  
**1<sup>er</sup> Octobre 2024**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27  
Présents : 19  
Absents : 8  
Votants : 27

Date de la  
convocation :  
**25 Septembre  
2024**

Domaine  
Marché Public  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 1<sup>er</sup> Octobre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - S. ROGNARD - S. GUEDON - D. SEBAI - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

**ABSENTS :**

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU  
V. PEYROL a donné pouvoir à I. DUBOIS  
D. VENET a donné pouvoir à M. MACON  
S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET  
M. A. ROUX a donné pouvoir à F. MARECHAL  
J. SAINT PIERRE a donné pouvoir à D. FROMENTIN  
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER  
C. SEMINARA a donné pouvoir à E. JACQUAND

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 MARCHÉ TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Par délibération n° 202312D029 en date du 5 décembre 2023, la Commune de Villars les Dombes a attribué le Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école élémentaire Simone Veil au groupement d'entreprise **DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES – Caillaud Ingénierie-Chapuis SA** pour un forfait provisoire de rémunération de 117 450 € HT, soit 140 940 € TTC sur la base d'une enveloppe estimée de travaux de 900 000 € HT.

Par délibération n° 202407D042 en date du 9 juillet 2024, la Commune a attribué les marchés de travaux aux entreprises les mieux-disantes pour un montant total de 1 054 821.77 € HT incluant les 3 PSE et la variante.

Aussi, il convient d'acter le montant du forfait de rémunération définitif de la Maîtrise d'œuvre sur la base du nouveau montant de travaux, comme suit :

**Montant initial du Marché Public :**

Montant HT : 117 450 €  
Montant TTC : 140 940.00 €

**Montant HT de l'avenant : 11 765.00 €**

Montant TTC de l'avenant : 14 118 €  
% d'écart introduit par l'avenant : +10.02

**Nouveau montant du marché public :**

Montant HT : 129 215 €  
Montant TTC : 155 058 €

Les Commissions des marchés et des finances réunies le 24 Septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 relatif au marché de Maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'école élémentaire Simone Veil.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et notamment l'avenant ci-annexé.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2024,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU